

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 12 septembre 2011, sous la présidence du maire, monsieur François Lagace.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Alphée Pelletier, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Monsieur Rémi Bécharde est absent.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

175-09-2011

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2011

Après lecture du procès verbal du 1^{er} août 2011, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal d'août 2011 soit accepté tel que rédigé.

176-09-2011

ASSERMENTATION DES ÉLUS SUITE À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Tous les élus présents ont prononcé leur serment devant l'assemblée.

177-09-2011

AVIS DE MOTION – SYSTÈMES D'ALARME

AVIS DE MOTION EST, par la présente, donné par le conseiller Alphée Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera soumis pour adoption concernant les systèmes d'alarmes.

178-09-2011

AUTORISATION DE FORMATION – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la secrétaire trésorière à suivre les trois formations suivantes :

- 1) FORMATION CONTINUE – PRÉPARATION BUDGÉTAIRE, le 14 septembre 2011.
- 2) FORMATION CONTINUE – DÉPÔT DE RÔLE 2012-2013-2014, le 21 septembre 2011.
- 3) SÉMINAIRE DE FORMATION WEB – MEGAGEST 2011, le 9 novembre 2011.

Au coût de 125 \$ plus taxes chacun (142.41\$), pour un total de 427.23 \$.

179-09-2011

IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE SUR L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière a sur son territoire un parc industriel en développement en bordure de l'autoroute 20 ;

CONSIDÉRANT QUE la sortie de l'autoroute 20 à la hauteur du kilomètre 436 est située sur le territoire de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière ;

CONSIDÉRANT QU'à proximité de la sortie 436 de l'autoroute 20, une halte municipale reconnue sur un site patrimoniaux est située sur le territoire de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, ce qui en fait un attrait touristique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière est la seule municipalité de la MRC de Kamouraska à ne pas être identifiée sur l'autoroute 20 malgré que la sortie au kilomètre 436 et la sortie au kilomètre 439 soient sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière a été constituée le 1^{er} juillet 1855, ce qui en fait l'une des plus vieille municipalité du Kamouraska ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière demande au Ministère des Transports du Québec d'inscrire le nom **SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE** sur tous les panneaux de signalisation de destination à proximité du territoire et sur le territoire de la municipalité. Cette demande est aussi pour les routes 132 et 230 puisqu'elles traversent d'Ouest en Est le territoire de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

180-09-2011

LA PLACE DES MUNICIPALITÉS DANS LA LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications ;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local ;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme ;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé ;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire ;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière ;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines ;

- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier ;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

181-09-2011

PORTRAIT DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL À TRAVERS L'ENVIRONNEMENT, LA CULTURE, L'ÉCONOMIE ET LA SANTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière, madame Sylvie Dionne, ainsi que l'agent de développement, monsieur Sébastien Tirman, à s'inscrire à la journée d'information concernant le développement social au Kamouraska à travers l'environnement, la culture, l'économie et la santé qui se tiendra le jeudi 13 octobre 2011 au Camp musical de St-Alexandre, au coût de 25 \$ par personne.

182-09-2011

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES LOISIRS DE VILLE LA POCATIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCEPTER la proposition de partage financier de Ville La Pocatière pour les Loisirs, soit 64 775.66 \$, dont 25 000 \$ ont déjà été versés.

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le versement du solde, soit 39 775.66 \$. Les crédits budgétaires de 8 000 \$ seront pris à même le surplus libre.

183-09-2011

RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ D'UNE PARTIE DE LA ROUTE JEFFREY

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désire se prévaloir des dispositions de l'article 247.1 de la Loi sur les compétences municipales afin de régulariser l'assiette de la route Jeffrey ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'APPROUVER les descriptions techniques préparées par André Dumas arpenteur géomètre du 2 septembre 2011 portant le numéro de minute 6591.

184-09-2011

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2011

ATTENDU QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations ;

ATTENDU QUE, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement ;

ATTENDU QUE, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Nouveau regard sur la justice* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE PROCLAMER, par la présente, la semaine du **13 au 20 novembre, 2011**, « *Semaine de la justice réparatrice* » à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

185-09-2011

JOURNÉE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire à la journée de formation le samedi 29 octobre 2011 qui se tiendra à St-Raymond sous le thème « La revitalisation du centre-ville de St-Raymond – Le déficit de la distinction » au coût de 210.76 \$, taxes incluses.

186-09-2011

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT AVEC LE MTQ – ENTRETIEN D'HIVER – DOSSIER N° 6509-11-4502

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER le maire à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'entretien d'hiver qui nous est confié par le Ministère des Transports.

187-09-2011

PARTICIPATION FINANCIÈRE – JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT que les « *Journées de la Culture* » se dérouleront du vendredi 30 septembre au dimanche 3 octobre 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE PARTICIPER financièrement aux « *Journées de la Culture* » pour un montant de cent cinquante dollars (150\$).

188-09-2011

PANNE ÉLECTRIQUE VS PRÉSENCE DE BRISE-VENT

CONSIDÉRANT le rôle que doit jouer la municipalité en sécurité civile en cas de crise majeure ;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, deux pannes majeures d'électricité ont touché le 3^e Rang, St-Onésime et St-Gabriel en partie ;

CONSIDÉRANT QUE ces pannes ont été causées par la chute d'arbres ou de branches sur la ligne le long de la route Ste-Anne-St-Onésime ;

CONSIDÉRANT QUE les poteaux qui supportent ces lignes transportent de plus en plus de fils (électricité, téléphone, câble, etc.) ;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE DEMANDE SOIT FAITE à Hydro-Québec :

- 1) De s'assurer que les arbres (principalement brise-vent) bordant les lignes « intermunicipales » ou « interquartiers » soient taillés ou éliminés de façon à éviter des pannes majeures lors de grands vents, de verglas, etc.
- 2) De demander à Hydro-Québec et à Bell Canada de vérifier si la capacité portante des poteaux est toujours sécuritaire.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

⇒ Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière : Campagne majeure de financement 2010-2014 du Collège.

189-09-2011

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2010-2014 – COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil accepte de participer financièrement à la campagne de financement du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à raison de 200 \$ par an pendant cinq (5) ans.

190-09-2011

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 94 681.65 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- ☐ MRC de Kamouraska : Demande à la municipalité d'apporter les correctifs nécessaire au ponceau de la rue Chamberland traversant la branche 17 de la rivière St-Jean sur le lot 726 étant donné qu'il est considéré en tant qu'obstruction, et ce, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans le secteur de cedit ponceau.
- ☐ Ministre des Transports : accord d'une subvention de 10 060.32 \$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2011.
- ☐ Société du Roman policier de St-Pacôme : Invitation à la remise du prix St-Pacôme du roman policier.
Dépôt et lecture au Conseil :
- ☐ Monsieur et Madame Laurent Caron : Fossé de ligne.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

ÉTAT DE LA SITUATION, SUIVI ET RETOUR SUR LES QUESTIONS DU MOIS PRÉCÉDENT

191-09-2011

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 21H03

François Lagace, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 12 SEPTEMBRE 2011

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Salaires bruts du mois	Août	18 160.95 \$
Clément Lizotte	Contrat annuel	7 338.67 \$
Hydro-Québec	Électricité/Éclairage des rues	351.30 \$
Hydro-Québec	Électricité/Éclairage des rues	351.30 \$
Hydro-Québec	Administration	329.10 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	57.66 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	296.76 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	310.19 \$
Visa Desjardins	Registre foncier	20.48 \$
SSQ Groupe Financier	Assurances	2 155.74 \$
Sylvie Dionne	Fourniture de bureau	345.18 \$
ADMQ	Formation	55.00 \$
Ministre des finances	Certificat de qualification	103.00 \$
Ministère du revenu	DAS	4 711.25 \$
Revenu Canada	DAS	1 973.78 \$
Francois Lagace	Frais alimentation	94.45 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		36 654.81 \$

DÉPENSES COURANTES

SERVICES SANITAIRES ROY	701.78 \$
GARAGE MARCEL SOUCY & FILS	2 164.58 \$
CENTRE SERVICE BERUBE	155.00 \$
PAVAGE FRANCOEUR INC.	2 107.61 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	27.00 \$
REAL HUOT INC	3 600.47 \$
PG SOLUTIONS	170.89 \$
SIGNALISATION LEVIS INC	901.26 \$
LES MACHINERIES TENCO	155.10 \$
TECH-MINI MÉCANIQUE INC	64.76 \$
AGRO ENVIRO LAB	168.04 \$
ATELIER CAROIS INC.	355.82 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	1 464.02 \$
GROUPE DYNACO	4 348.86 \$
DRAPEAU MICHEL	418.67 \$
MICHEL MONTMINY INC.	398.51 \$
LOCATION J C HUDON INC	249.89 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE	555.55 \$
THIBAUT LA POCATIERE	1 738.08 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	4 223.08 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU	6 018.68 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	5.70 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	376.91 \$
CARQUEST LA POCATIERE	104.10 \$
ATELIER SP ENR	17.08 \$
IDC INFORMATIQUE	336.04 \$
LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RDL	3 147.56 \$
FREIGHTLINER	506.08 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	3 211.74 \$
MARC BERUBE	47.74 \$
LES ÉDITIONS TOURISTIQUES	60.16 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	848.48 \$
HEWITT	334.32 \$
MRC DE KAMOURASKA	16 709.79 \$
POSTES CANADA	87.08 \$
ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	2 062.43 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS	38.73 \$
LES ÉDITIONS MIREILLE FORGET	145.25 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES	58 026.84 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER	<u>94 681.65 \$</u>